



Voiture neuve non livrée procédure

Par **bichique**, le **11/09/2008** à **07:36**

Bonjour
J'ai commandé une voiture y a 4 mois or elle n'est pas encore arrivée. Normalement je peux annuler en envoyant un recommandé mais le problème c'est que dès qu'il a eu en sa possession le numéro de châssis du véhicule le vendeur m'a demandé des justificatifs de domicile afin que la carte grise soit faite en avance pour gagner du temps quoi, de même il m'a demandé de régler le reste du solde. Donc je me retrouve avec une voiture payée en intégralité avec une carte grise déjà faite à mon nom mais une voiture toujours pas livrée après 15 jours que la carte grise soit faite.
Ma question puis-je encore annuler la commande en envoyant une simple lettre d'annulation ou un autre recours doit-être fait. Le vendeur me dit que je ne peux plus annuler. Or sur le contrat il est écrit que j'ai 2 mois après la date limite de livraison pour annuler. MERCI

Par **gloran**, le **16/09/2008** à **23:44**

Bonjour,
vous avez entre le 7ème jour et le 60ème jour après la date limite de livraison prévue au contrat, pour annuler la commande. Faites vite et envoyez un recommandé AR. Le vendeur sera dans l'obligation de vous rembourser l'intégralité.